

SUPPLÉMENT JOURNAL MUNICIPAL N° 9

LES CONDITIONS GÉNÉRALES DU RETRAIT DE LA VILLE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS FERTOIS (CCPF)

■ Répartition des biens meubles et immeubles

L'arrêté fixe la valeur nette comptable de chacun des équipements et les affecte, soit à la Communauté de Communes du Pays Fertois (CCPF), soit à la ville de La Ferté-Macé.

Pour faire cette affectation, il semble que M. le Préfet ait appliqué la règle de la compétence, et non la règle de la territorialité.

La ville reprenant la compétence économique et la compétence voirie, les biens correspondant à ces compétences sont transférés à la ville : la zone des Tesnières, la maison des services publics, le terrain destiné à l'implantation du Foyer de Jeunes Travailleurs (FJT), les bâtiments industriels situés sur le territoire de la ville.

La CCPF, conformément à ses statuts, maintient dans son actif les biens liés à sa compétence : le cabinet médical de La Sauvagère, l'Office de Tourisme, le gymnase, la piscine. Conformément au code général des collectivités territoriales, ces biens sont valorisés sur la valeur nette comptable, sans incidence sur le budget.

■ Répartition de la dette

La dette d'emprunts du budget général est répartie quasiment à 50 % entre les deux collectivités (99 540 € pour la ville, 93 433 € pour la CCPF).

La dette affectée aux équipements est transférée avec ces équipements.

Il n'est par contre pas fait état de la répartition de la trésorerie. Nous l'estimons pourtant à environ 2 millions d'euros. Cette somme, très importante, resterait donc dans l'actif de la CCPF, sans aucune répartition avec la ville.

■ Répartition des ressources et des charges 2011, période transitoire

Dans la mesure où la CCPF percevra (de la part de l'État) la totalité du produit des impôts et des dotations de fonctionnement pour l'année 2011, elle reversera mensuellement à la ville les 9/12^e du produit 2011.

La commune aura obligation de rembourser les charges mandatées par la CCPF, lui incombant dans le cadre de l'exercice complet de ses compétences.

Cette disposition, peut entraîner des conséquences financières importantes puisque l'on a constaté ces dernières semaines que le Président a multiplié les ordres de missions à des maîtres d'œuvre en charge des dossiers en attente depuis déjà plusieurs années : place Neustadt, route de Falaise, place de la Mairie, l'Oisivière.

Il a signé les bons de commande avant le 1^{er} avril, sachant fort bien que le financement des travaux sera imputé à la ville.

Il en est de même pour les restes à réaliser de l'année 2010.

■ Répartition du personnel

Pour le personnel de structure, il n'y a pas de transfert de personnel de la CCPF vers la ville. Cette disposition peut s'expliquer, d'une part, par le très faible effectif de la CCPF, et d'autre part, par application du principe de réciprocité. En effet, malgré le transfert de compétences, il n'y a jamais eu de transfert de personnel de la ville vers la CCPF.

L'arrêté de M. le Préfet prévoit toutefois le transfert du personnel affecté aux équipements transférés. Cela concerne donc le personnel affecté à l'entretien de la maison des services publics.

■ Répartition des charges de fonctionnement du centre aquatique

La ville participera à hauteur de 50 % des charges courantes nettes supportées par la CCPF. Cette disposition reconnaît donc à la fois le caractère intercommunal de l'équipement (inscrit dans les statuts de la Communauté de Communes) désormais constituée des 14 communes rurales, avec participation financière de la ville.

L'arrêté définit un partage équitable des charges entre les deux collectivités.

L'équipement étant neuf, il ne devrait pas y avoir de gros investissements à prévoir jusqu'à la reconstitution de nouvelles intercommunalités. Les nombreux contentieux liés à la gestion actuelle de la CCPF, restent entièrement de sa responsabilité.

Conséquences de ces conditions générales de retrait

Nous sommes surpris de voir passer sous silence le partage de la trésorerie, qui concerne plus de 2 millions d'euros. La CCPF dispose ainsi d'une réserve financière largement supérieure à ses besoins de financements pour les trois années qui viennent.

L'équipement le plus important, constitué par la piscine est financé pour moitié par chacune des collectivités, ce qui semble équitable au vu de la fréquentation. Par ailleurs, la ville encaissant de nouvelles recettes liées aux dotations de l'État et de la fiscalité, elle pourra assumer les nouvelles responsabilités lui incombant.

Ces conditions nous semblent équitables, dans la mesure où elles permettent aux deux collectivités (ville et nouvelle CCPF), de faire face à leurs engagements.

Toutefois, si la CCPF persistait dans sa volonté de remettre en cause ces conditions financières, nous pourrions être amenés à demander, par tous les moyens à notre disposition, le partage de la trésorerie. ■



Jacques DALMONT
Maire de La Ferté-Macé

PROGRAMMATION DES DOSSIERS PRINCIPAUX

De nombreux projets d'aménagement sont restés en attente ces dernières années. Nous les mettrons en œuvre progressivement, en fonction des possibilités budgétaires. Toutefois, la vitesse de réalisation pourrait être contrariée si le Président de la CCPF pratiquait une rétention dans la transmission des dossiers.



Rue d'Hautvie



Sortie école Jacques Prévert



Route de Bagnoles

Dossiers de 1^{re} urgence

AMÉNAGEMENTS URBAINS EN CENTRE-VILLE

La ville va commencer la **remise à niveau de la voirie** dans les plus brefs délais. Une partie sera réalisée par les services techniques de la ville qui disposent des compétences nécessaires. Il sera fait appel également à des prestataires extérieurs. Les **marquages au sol de la zone bleue** en centre-ville vont être réalisés dès que possible. Cette remise à niveau concerne également la **signalisation routière**, panneaux de police et panneaux directionnels. Un projet global **de jalonnement du centre-ville** est prévu, pour une réalisation en 2012. Il concernera principalement le plan de circulation du centre-ville, avec en particulier la **situation des parkings, et les liaisons avec le centre**. Dans les prochains mois, (septembre ou janvier), **une résine jaune sera collée rue d'Hautvie** en alternat sur le bitume noir pour égayer la rue. Simultanément, les bordures horizontales noires seront supprimées. Un **panneau lumineux** électronique sera installé.

SÉCURISATION DES SORTIES D'ÉCOLES

Les sorties des écoles vont être réétudiées pour obliger les automobilistes à rouler au pas.

- **École Jacques Prévert** : le stationnement sera réorganisé pour créer une chicane.
- **École Paul Souvray** : le plateau sera accentué et/ou un rétrécissement sera réalisé, comme devant l'école Ste Marie.
- **École Charles Perrault** : pose de coussins « berlinois » rue P. Neveu.
- **Collège Jacques Brel** (rue Félix Désaunay) : mise en place d'un îlot séparateur avec aménagement d'un tourne à gauche pour les deux-roues.

PÔLE DE SANTÉ LIBÉRAL AMBULATOIRE

Une priorité sera de relancer le projet de pôle de santé, enjeu majeur pour l'accès aux soins de la population. Sous l'impulsion de la ville, les professionnels de santé ont défini le projet médical. Sa qualité a été reconnue par les financeurs. L'étude de faisabilité va être lancée sur trois terrains potentiels, le choix devant être fait avant l'été. L'objectif est de désigner un maître d'œuvre avant la fin de l'année 2011.

FOYER DES JEUNES TRAVAILLEURS

Le permis de construire est prêt depuis de longs mois. Le plan de financement établi avec la région, le département est disponible. Cet équipement est attendu par les entreprises qui éprouvent des difficultés à embaucher des jeunes ne disposant pas de logement sur La Ferté-Macé. Le retard pris sur ce dossier a déjà fait perdre la subvention d'État (353 988 €). Les discussions engagées avec l'État nous laissent bon espoir de rattraper ce dossier.

RENCONTRE AVEC LES ENTREPRISES SUR LE THÈME DES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE (voir compte-rendu page IV)

Une première réunion s'est déroulée le 22 mars 2011, à la mairie de La Ferté-Macé, avec la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI), le Pays du Bocage, la Région, l'Agence de Développement et de Maîtrise de l'Énergie (ADEME) et une dizaine de chefs d'entreprises pour analyser leur situation au regard des consommations d'énergie. Nous savons que la recherche d'économie d'énergie deviendra un élément incontournable d'amélioration de leurs résultats. Nous allons également travailler sur l'arrivée de la fibre optique sur La Ferté-Macé.

Nous entendons, dans la continuité, nous positionner comme interlocuteur privilégié des entreprises locales.

PISTE CYCLABLE ROUTE DE BAGNOLES

Le Conseil Général de l'Orne va refaire la route de Bagnoles d'ici à la fin de l'année 2011. Nous allons y réaliser simultanément une piste cyclable. Ce sera la 1^{re} piste cyclable sur La Ferté-Macé. Elle permettra de relier la ville à la future voie verte vers Bagnoles-de-l'Orne. ■



Place de la mairie

Dossiers à programmer en fonction des possibilités budgétaires

PLACE DE LA MAIRIE

Ce projet doit être analysé au regard des subventions restant à percevoir de la part de la Région. Il y aura alors deux options possibles, soit la réfection de la partie du haut de la rue de la Barre au pignon de la mairie, soit la rénovation complète de la place.

PLACE NEUSTADT

Les objectifs du réaménagement sont d'améliorer la sécurité, avec une reconfiguration de l'arrêt des cars, et de favoriser la liaison piétonne entre la zone de stationnement et le centre-ville.

ROND-POINT ROUTE DE FALAISE

Le projet technique a été réalisé par les services techniques de la ville. Il doit permettre de réduire la vitesse de circulation sur cette entrée de ville.



Boulevard d'Andaines

TROTTOIRS ET PISTE CYCLABLE

(Boulevard de la forêt d'Andaine)

Ce projet est attendu avec impatience par tous les habitants qui descendent à pied au plan d'eau, ou pour rejoindre les commerces du Bas de Maure. La piste cyclable prévue sur un côté constituera un nouveau maillon du plan de déplacement des deux-roues.

MAISON DES SERVICES PUBLICS

La maison des services publics va nécessiter une réflexion globale sur son devenir. Mal conçue, et mal gérée, elle est aujourd'hui à moitié vide. Pôle Emploi cherche depuis de longs mois à quitter le site. Nous avons déjà rencontré l'équipe de l'agence, pour apporter une réponse à leur problématique.

ZONE DES TESNIÈRES

À cause d'un imbroglio juridique provoqué par la Communauté de Communes depuis maintenant plus de 7 ans, le développement économique de la ville et par conséquent du territoire a été entravé. Il faudra, dans un premier temps, démêler l'écheveau juridique, avant d'en commencer l'aménagement.

RUE DE LA SAULAIE – RUE DES RIDRELS

Les habitants de ce quartier sont en attente également depuis de nombreuses années. Une première tranche de travaux est prévue dans ce secteur au 1^{er} semestre 2012. ■

DÉVELOPPEMENT RURAL ET ACTION ÉCONOMIQUE : L'AFIP NORMANDIE S'INSTALLE À LA FERTÉ-MACÉ



L'association AFIP Normandie a investi le rez-de-chaussée du bâtiment Les 3 îles (ex-Eden)

Depuis le 4 avril, l'**Association de Formation et d'Information pour la Promotion des Initiatives Rurales** Normandie (AFIP) s'est installée aux 3 îles (ex-Eden). Cette association a déménagé d'Hérouville-St-Clair.

Les **services techniques municipaux ont été mobilisés** pour livrer un espace lumineux et spacieux, afin de permettre le démarrage de l'activité, dès le début avril.

La ville a mis tout en œuvre pour que cette association installe son siège à La Ferté-Macé, et cela pour plusieurs raisons :

En premier lieu, toute arrivée de nouveaux emplois sur la ville est une bonne chose. En l'occurrence, ce sont cinq salariés qui sont venus s'installer. Ce sont donc des emplois qui sont, sans aucun doute, catalyseurs d'autres activités puisque l'une des missions de l'AFIP est le soutien aux initiatives et aux créateurs de projets en milieu rural. L'association va mettre en place des activités en lien direct avec les besoins du territoire et les projets soutenus par la ville : l'accueil de public dans le cadre de son centre de ressources (bibliothèque physique et en ligne, spécialisée dans le développement durable), organisation de manifestations publiques et privées, accueil de classes vertes, établir des réseaux de circuits courts en productions agricoles sur le territoire...

La création d'un centre de télé-travail est également en projet. ■



Un centre de documentation est mis à disposition des usagers.



Zone industrielle Beauregard



L'équipe de l'association AFIP (qui comprend une secrétaire-comptable-documentaliste, deux chargés de missions, un coordinateur et un animateur) a été missionnée par la ville afin de gérer les demandes de locations de la salle des 3 îles.

► C'est un vrai partenariat que l'on met en place aujourd'hui, affilié à un **réseau national associatif**, ce qui garantit un niveau de compétences, une capacité d'expertise et la pérennisation du projet. On est dans le champ de l'économie sociale et solidaire. Bien sûr, l'association doit avoir le souci d'assurer un fonctionnement viable, mais la recherche de gains financiers n'est pas le seul objectif. La finalité est avant tout de créer une plus-value sociale, en développant des activités respectueuses des hommes et de l'environnement.

Cela correspond parfaitement aux objectifs de la municipalité, et nous ne doutons pas que ce partenariat favorisera des initiatives innovantes.

► Le cadre naturel dans lequel se trouve le bâtiment des 3 îles correspond tout à fait aux missions de l'AFIP. Travaillant sur le développement d'activités en milieu rural, le site du plan d'eau de La Ferté-Macé valorisera l'activité. C'est en même temps **un lieu qui sera ouvert sur la ville et accessible aux habitants**. Pour les accueillir, la proximité de la ligne Paris-Granville, avec correspondance par car vers La Ferté-Macé, est également un atout. Il faudra, dans un 2^e temps, développer les capacités d'hébergement collectif pour pouvoir organiser des stages de formation sur plusieurs jours.

■ Renseignements

AFIP
Tél. (standard) : 02 30 05 05 05
Courriel : contact@afip-normandie.fr ■

■ Rencontre avec les entrepreneurs du Pays Fertois

THÈME : « CONTRAT DE PLAN CLIMAT TERRITORIAL ET ÉCONOMIES D'ÉNERGIE » DU PAYS DU BOCAGE

À l'initiative conjointe de l'**Agence de Développement Économique (ADECO) du Pays du Bocage, de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) d'Alençon et de la ville de La Ferté-Macé**, une réunion sur le thème « **Économies d'énergie et problématiques liées aux déplacements** » s'est tenue en mairie le 22 mars 2011.

Plusieurs entrepreneurs de La Ferté-Macé et de sa région ont participé à cette rencontre et échangé leurs expériences respectives en la matière.

Monsieur RAPEAUD, pour l'entreprise MANUPLAST, et Madame GUILLEMOT pour la boulangerie de l'Abbaye, ont apporté leur témoignage et montré les enjeux de la mise en œuvre d'une telle démarche « Économies d'énergie » et « plan de déplacement ».

Depuis les années 2003-2005, ces deux entreprises ont en effet engagé une politique volontariste et exemplaire qui se traduit aujourd'hui par des résultats très significatifs tant au niveau de la production que de la commercialisation.

Les autres chefs d'entreprises ont pu intervenir aussi pour expliquer les démarches qu'ils ont initiées et faire part de leurs préoccupations.

En fin de réunion, l'ADECO Pays du Bocage et la CCI d'Alençon ont proposé aux entrepreneurs fertois (notamment ceux de la zone d'activités Beauregard) de les accompagner, en partenariat avec l'ADEME et la ville de La Ferté-Macé, pour développer une action dans le cadre du « Contrat de Plan Climat Territorial » du Pays du Bocage.

Une expérience de ce type existe déjà dans l'Orne, à l'Aigle, où la Communauté de Communes et la ville ont pris en charge la coordination d'études et le montage d'actions visant à renforcer « l'efficacité énergétique » des entreprises à l'échelle d'une zone d'activités. ■